

Bureau du 19 novembre 2001

Décision n° 2001-0260

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin Vert et appartenant aux époux Barral**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement du chemin Vert à Sainte Foy lès Lyon, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 13 mètres carrés environ, à détacher de la propriété des époux Barral, située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les époux Barral céderaient le bien en cause au prix de 45,73 € (300 F) le mètre carré admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition ainsi que des frais d'actes notariés, évalués à 457,35 € (3 000 F), sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,